

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Délibération n°1****Réunion du 2 septembre 2025 à 19h00**

L'an deux mil vingt-cinq, le deux septembre, à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Messery, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Nathalie VUARNET, Vice-Présidente.

Etaient présents : Nathalie VUARNET, Claude GERARD, Roseline MEGHEZZI, Lucille SCHEFZICK, Elisabeth LANVERS, Marie-Rose REDON, Chantal CHEVAUX, Danielle BOCQUET et Valérie DURET

Etaient absents : Serge BEL (excusé), Nathalie RENAUD (excusée).

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Date de la convocation : 11/08/2025

Secrétaire de séance : Claude GERARD

5 – Acceptation d'un don au bénéfice du CCAS :

L'acceptation de don relève des attributions du Président ou de la Vice-Présidente en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire en effet le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter le don suivant au bénéfice du CCAS :

- Don en faveur du CCAS :
 - o Mme B , d'un montant de 10€

Vu l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le don d'un montant de 10€ de la part de Mme B en faveur du CCAS pour soutenir les actions du CCAS,

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Accepte le don, à l'unanimité des suffrages exprimés, de Mme et affecte la somme au budget principal pour soutenir les actions du CCAS,

Ainsi fait délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents,

Serge BEL

Président du CCAS

Pour le Maire absent
l'adjoint,

